

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2994

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	500 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	500 000 000
Fonds de soutien à la bifurcation écologique (ligne nouvelle)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de créer un fonds de soutien à la bifurcation écologique dans les arts et la culture.

Face à l'enjeu majeur que représente la lutte contre le changement climatique, les initiatives des différents acteurs du monde culturel se multiplient. A titre d'illustration, le mercredi 18 septembre dernier, à l'Académie du Climat, à Paris, le Centre national de la musique (CNM) et les producteurs du Snep, de l'UPFI et du SMA ont rendu publics les résultats du projet REC « Réduisons notre empreinte carbone ! » dont l'ambition est de présenter un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la musique enregistrée distribuée par des acteurs français, une projection de ces émissions à l'horizon 2030, ainsi qu'une première feuille de route collective pour engager la décarbonation. Selon leurs estimations, les émissions du secteur de la musique enregistrée représenteraient 2 780 kilotonnes équivalent carbone (2 780 ktCO₂e) pour l'année 2022, soit plus d'un million d'allers-retours Paris-New York en avion, ce qui est loin d'être négligeable.

Encore récemment, de nombreux syndicats professionnels (Ekhoscènes, PROFEDIM, SYNAVI...) ont adressé le 26 septembre dernier un courrier comportant « plusieurs propositions [...] pour garantir une politique d'aide véritablement alignée avec les défis d'atténuation de l'impact et d'adaptation aux changements environnementaux pour le secteur ». La prise de conscience des acteurs du secteur culturel est réelle.

Néanmoins, l'État ne remplit actuellement pas son rôle de planificateur de la bifurcation écologique, coincé dans une vision à court terme, le saupoudrage de moyens et des logiques d'appel à projet. Alors que l'une des priorités du budget du ministère de la Culture est d'« accélérer la

transition écologique », cette année encore, on peine à trouver un engagement financier traduisant cela.

Nous proposons de mener la bifurcation écologique dans les arts et la culture, notamment en accélérant la rénovation des bâtiments, en permettant la formation massive des travailleur·ses de l'art à ces enjeux, en subventionnant et valorisant les initiatives collectives en faveur de l'éco-conception, des mobilités douces, des circuits courts, du recyclage (récupérathèques), du respect de la biodiversité, ou encore de la sobriété numérique. Pour cela, il faut sortir des logiques d'appels à projet et enclencher une planification de l'action publique et des moyens nécessaires.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 500 millions en autorisations d'engagement et 500 millions en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Fonds de soutien à la bifurcation écologique ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.